

Charte de la tenue professionnelle du lycée Henri Brulle



Délai de mise en place : 1er octobre.

La Tenue professionnelle est obligatoire pour chaque élève, quelle que soit sa formation. Elle est effective à raison d'une journée par semaine durant toutes les heures d'enseignement de la journée et doit être commune à l'ensemble des sections du tertiaire.

Cette tenue est un outil de travail pour les élèves dans le cadre de leur prospection pour la recherche de stages mais aussi pour les oraux de leurs examens et dans le cadre d'éventuelles sorties pédagogiques.

La tenue professionnelle fera l'objet d'une évaluation et d'une sanction en cas de non-respect.

| Ce qui est obligatoire | |
|--|---|
| Pour les garçons | Pour les filles |
| Pantalon en toile, costume ou chino, noir Chemise unie Pull col rond ou v noir Veste de costume noire Chaussettes noires Chaussures de ville noires Ceinture classique noire (si besoin) | Jupe/Robe noire Tailleur noir Chemisier uni Gilet/pull noir Veste de tailleur noire Pantalon noir en toile Ballerines/bottes/chaussures de ville à talons (moins de 6 cm) |
| Pour tous | |
| Coiffure soignée Maquillage léger Garçons bien rasés ou Barbe entretenue | Ongles entretenus Vêtements propres et repassés Bijoux discrets |

| Ce qui ne convient pas | |
|---|--|
| Jogging/survêtements/leggings Mini-jupe/short Tenue provocante Vêtements transparents Décolleté prononcé Maillot fantaisie ou fluo Baskets ou chaussures abîmées Jeans | Tongs et baskets Talons de plus de 6 cm Pantalon troué ou délavé Veste de sport Casquette Casque audio ou écouteurs (oreillettes) |
| Pour tous | |
| Chewing-gum Cheveux mal entretenus Ongles non soignés Maquillage vulgaire | |

Signatures Elève /famille